

# COMMUNE DE



## LA GOUTELLE

# PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024 À 19H30

**PRÉSENTS : 13 - QUORUM : 7**

Laurette BREDECHE	Dominique FOURNIER	Frédéric SABY
Josette CHANTERANNE	Ida GIRAUD	Bernard THOMAS
Odile CHOMETTE	Françoise IMBAUD	Didier VILLEDIEU
Fernand DE CASTRO	Marie-Jeanne LABONNE	
André FOURNIER	Franck PERE	

### INVITÉES :

- ✓ Laurie CHEFDEVILLE, secrétaire de mairie
- ✓ Geneviève BOINO, Conseillère aux Décideurs Locaux au sein de la Direction Générales des Finances Publiques

### ORDRE DU JOUR :

1. Validation des Procès-Verbaux du 28 décembre 2023 et du 8 février 2024
2. Budget Principal : Compte administratif 2023
3. Budget Principal : Compte de Gestion 2023
4. Budget Principal : Affectation de Résultat 2023
5. Vote des taux d'imposition 2024
6. Vote emprunt 2024
7. Budget principal : Budget primitif 2024
8. O.N.F. – Programme coupe 2024
9. Créances irrécouvrables
10. Budget Assainissement : Compte administratif 2023
11. Budget Assainissement : Compte de Gestion 2023
12. Budget Assainissement : Affectation de Résultat 2023
13. Budget Assainissement : Budget Primitif 2024
14. Prime d'inflation
15. Questions diverses

- Présidence : Frédéric SABY
- Secrétaire de séance : Marie-Jeanne LABONNE
- La séance débute à 19h30

Frédéric SABY souhaite la bienvenue à Madame Geneviève BOINO et la présente à l'ensemble du Conseil Municipal. Il explique qu'elle occupe le poste de Conseillère aux Décideurs Locaux au sein de la Direction Générale des Finances Publiques. Cette fonction a pour but d'assurer un conseil adapté et personnalisé au profit des collectivités territoriales et des élus locaux.

Puis, il procède à la lecture de l'ordre du jour.

---

## 1. VALIDATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 28 DÉCEMBRE 2023 ET DU 8 FÉVRIER 2024

Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire du projet des 2 procès-verbaux qui ne seront approuvés définitivement qu'à l'issue du vote de l'assemblée délibérante.

Frédéric SABY soumet au vote chacun des 2 documents :

- ✓ Vote : **13 voix pour le Procès-Verbal du 28 décembre 2023**
  - ✓ Vote : **13 voix pour le Procès-Verbal du 8 février 2024**
- 

## 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire en amont de tous les documents concernant le budget principal et le budget assainissement. Pour chacun des 2 budgets, un des documents présente une vue détaillée par article et un second une vue d'ensemble de chaque chapitre.

Frédéric SABY propose une présentation du budget par chapitre et non ligne par ligne, tout en précisant que chacun pourra intervenir et soulever toute question relative à chaque ligne des chapitres.

Geneviève BOINO présente le compte administratif 2023 du budget principal. Celui-ci fait apparaître un excédent de 102 032,49 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 53 241,84 € pour la section d'investissement.

Elle précise que la situation financière de notre commune est saine, la capacité d'autofinancement dégagée se situant dans la moyenne haute de la strate correspondante.

Frédéric SABY se retire. Josette CHANTERANNE soumet au vote le compte administratif 2023 du budget principal de la commune.

- ✓ Vote : **13 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents

- **De valider** le compte administratif 2023 du budget principal de la commune.

---

### 3. COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Laurie CHEFDEVILLE présente le compte de gestion du budget principal émanant de la Trésorerie du Centre des Finances Publiques.

Celui-ci fait apparaître un excédent de 102 032,49 € en section de fonctionnement et un déficit de 53 241,84 € en section d'investissement pour l'année 2023.

En incluant le résultat de clôture de l'année 2022, il en résulte un excédent de 236 569,91 € en section de fonctionnement et un déficit de 81 344,22 € en section d'investissement.

Le résultat est donc conforme à celui du compte administratif.

Frédéric SABY propose le vote du compte de gestion.

✓ Vote : **13 voix pour**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **déclare** à l'unanimité des membres présents :

- Que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2023 n'appelle ni réserves, ni observations de leur part.

---

### 4. AFFECTATION DE RÉSULTAT 2022 - BUDGET PRINCIPAL

La proposition d'affectation de résultat d'après les comptes de l'année 2023 est présentée par Laurie CHEFDEVILLE.

Une partie du montant de l'excédent de la section de fonctionnement soit 159 725,69 € sera reportée à l'exercice 2024 et le solde soit 76 844,22 € sera affecté à la section investissement afin de combler le besoin de financement de cette section en tenant compte du reste à réaliser d'un montant de 4 500,00 € pour les recettes.

✓ Vote : **13 voix pour**

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents, **d'affecter** le résultat comme suit :

- Compte 1068 :  
⇒ **Excédent de fonctionnement capitalisé** : 76 844,22 €
- Ligne 002 :  
⇒ **Excédent de résultat de fonctionnement reporté** : 159 725,69 €

---

### 5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Frédéric SABY rappelle que la dernière majoration des taux d'imposition a été appliquée pour l'année 2022 et que c'est la seule qui ait été décidée depuis 1993.

Elle était de 1,6%. Compte tenu des projets d'investissement et de l'augmentation des charges de la commune et dans un souci de gestion correcte

des finances locales, il paraîtrait nécessaire d'appliquer une nouvelle majoration cette année. Il avait d'ailleurs été envisagé d'appliquer 2 majorations au cours du mandat actuel.

Pour cela, une simulation avec un taux de majoration de 1,5%, de 2,5% et de 3,5% des 3 taxes a été effectuée par les services des Finances Publiques. Après étude de ces documents, à la majorité de ses membres, la Commission Finances propose de retenir la majoration de 3,5% des 3 taxes (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti et Taxe d'Habitation).

Un débat s'en suit au cours duquel plusieurs membres du Conseil Municipal émettent un avis défavorable à l'application d'une majoration de 3,5%. Celle-ci serait une charge trop importante pour les contribuables dans un contexte d'une forte inflation. Par ailleurs, une majoration de 1,5% n'est pas retenue compte tenu de la très faible variation du produit fiscal qu'elle engendrerait.

D'autre part, Geneviève BOINO précise que notre commune présente les critères requis pour une application d'une variation différenciée de chacune des 3 taxes au lieu d'une variation proportionnelle aux 3 taxes. Il est possible de majorer seulement la taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe d'Habitation et de pas modifier le taux appliqué sur le Foncier Non Bâti qui est déjà assez important pour notre commune.

Il est donc proposé dans un premier temps de soumettre ce mode de majoration au vote.

✓ Vote : **9 voix pour et 4 contre**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide**, par 9 voix pour et 4 contre,

- **De modifier** les taux d'imposition de manière différenciée des taxes directes locales pour l'année 2024 et de majorer seulement le taux de la taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe d'Habitation.

Puis les taux de la majoration à appliquer sont soumis au vote.

✓ Vote : **6 voix pour et 7 voix contre** une majoration de 3,5%  
**7 voix pour et 6 voix contre** une majoration de 2,5%

Les nouveaux taux des taxes locales pour l'année 2024 seront donc de **33,95%** sur le **Foncier Bâti**, **130,92%** sur le **Foncier Non Bâti** et **8,54%** pour la **Taxe d'Habitation**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide**, par 7 voix pour et 6 contre

- **De modifier** les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024 de manière différenciée
- **De valider** les nouveaux taux pour l'année 2024 comme suit :
  - ⇒ **Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 33,95%**
  - ⇒ **Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 130,92%**
  - ⇒ **Taxe d'Habitation (TH) : 8,54%**

---

## 6. VOTE DE L'EMPRUNT 2024

Afin d'équilibrer le montant des dépenses et celui des recettes prévu pour la section Investissement du budget principal de la commune pour l'année 2024, le montant de l'emprunt nécessaire est de 165 505,79 €. Il est précisé que ce montant doit être affecté au compte 1641, mais que la commune ne contractera pas nécessairement un emprunt.

Il y a lieu de prendre une délibération de principe pour la validation du montant de l'emprunt servant à équilibrer les dépenses et les recettes de la section Investissement du budget communal.

✓ Vote : **13 voix pour**

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents,

- **De valider** le montant de l'emprunt prévu pour l'équilibre du budget communal en section Investissement

## 7. BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Frédéric SABY, en appui avec Laurie CHEFDEVILLE présente le budget primitif 2024 et les réalisations de l'année 2023 du budget principal à l'aide du document de synthèse élaboré par la commission communale des Finances et dont chaque membre du Conseil a été destinataire en amont.

Il précise notamment que des dépenses importantes sont prévues pour les travaux sur les bâtiments communaux (logements communaux, école, réparation de la fuite d'eau près des vestiaires du stade entraînant les restructurations complète de la conduite d'eau alimentant aussi la caserne des Sapeurs-Pompiers et l'atelier communal et du branchement au réseau électrique).

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chapitres	Réalisé en 2023	Proposé en 2024	Chapitres	Réalisé en 2023	Proposé en 2024
Charges à caractère général	170 783,90	277 600,00	Atténuation de charges	6 466,46	4 000,00
Charges de personnel	204 401,86	242 000,00	Produits de service du	35 681 ,71	37 200,00
Atténuation de produit	1 717,00	3 000,00	Impôts et taxes	322 777,64	305 599,00
Charges de gestion courante	83 339,28	109 312,36	Dotations et subventions	156 164,08	142 387,47
Charges financières	9 491,68	12 300,00	Autres produits de gestion courante	66 040,87	57 400,00
Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	Produits financiers	5,36	5,00
Dotations aux provisions	0,00	3 000,00	Produits exceptionnels	485,93	500 ,00
Transfert entre sections	15 855,84	58 604,80	Transfert entre sections	0,00	0,00
Résultat reporté	0,00	0,00	Résultat reporté	134 537,42	159 725,69
<b>TOTAL</b>	<b>485 589,56</b>	<b>706 817,16</b>	<b>TOTAL</b>	<b>722 159,47</b>	<b>706 817,16</b>

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Réalisé en 2023	Reste à réaliser	Proposé en 2024	Chapitres	Réalisé en 2023	Reste à réaliser	Proposé en 2024
Immobilisations incorporelles	5 646,20	0,00	10 000,00	Subventions d'investissement	25 380,00	10 000,00	62 000,00
Subventions versées	7 276,97	0,00	6 000,00	Emprunts et dettes	50 000,00	0,00	165 595,79
Immobilisations corporelles	19 741,57	5 500,00	58 000,00	Dotations	25 587,84	0,00	12 799,41
				Excédent fonct. capitalisés	34 102,38	0,00	76 844,22
Immobilisations en cours	82 872,96	0,00	160 000,00	Emprunts et dettes	0,00	0,00	600,00
Emprunts en cours	88 630,20	0,00	65 600,00	Transfert entre sections	15 855,84	0,00	25 237,45
Transfert entre sections	0,00	0,00	48 000,00	Virement section Fonct.	0,00	0,00	33 367,35
Déficit reporté	28 102,38	0,00	81 344,22	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	48 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>232 270,28</b>	<b>434 444,22</b>		<b>TOTAL</b>	<b>150 926,06</b>	<b>434 444,22</b>	

Frédéric SABY soumet au vote le budget primitif du budget principal tel que présenté auparavant.

✓ **Vote : 13 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents,

- **De valider** le budget primitif 2024 du budget principal de la commune.

## 8. O.N.F. - PROGRAMME COUPE 2024

L'Office National des Forêts a présenté le programme d'abattage pour l'année 2024. Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire du document. Les coupes prévues seront effectuées sur les parcelles définies selon le tableau suivant :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe
VANAUZE	11-U	IRR
VANAUZE	8-U	IRR
VANAUZE	9-U	IRR

Les superficies d'abattage dans ces parcelles sont respectivement de 16,3 ha, 0,4 ha et 1,5 ha et les volumes présumés de 798 m<sup>3</sup>, 10 m<sup>3</sup> et 40 m<sup>3</sup>.

Le prix de la vente estimatif n'est pas connu actuellement, sachant que les cours sont en baisse. Un débat s'en suit à ce sujet.

Frédéric SABY propose donc de prendre une délibération de principe pour la validation du programme prévu et que par la suite, des renseignements seront pris concernant le prix de vente du bois.

✓ Vote : 13 voix pour

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents,

- **D'accepter** la proposition du programme de coupe de bois présentée par l'O.N.F.
- 

## 9. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Le service de gestion comptable du Centre des Finances Publiques a adressé à notre collectivité une liste de recettes irrécouvrables pour différents motifs, pour un montant total de 424,69 € et pour lesquelles il demande leur admission en non-valeur.

Mme Geneviève BOINO explique ces créances sont soit d'un montant trop faible pour être recouvrées, soit trop anciennes. Leur admission en non-valeur permettrait l'épurement des listes des sommes impayées.

✓ Vote : 13 voix pour

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents,

- **De valider** la demande d'admission en non-valeur des dettes telles que présentées, pour un montant total de 424,09€
- 

## 10. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Laurie CHEFDEVILLE présente le compte administratif 2023 du budget assainissement. Celui-ci fait apparaître un excédent de 6 216,95 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 81 455,69€ pour la section d'investissement.

Frédéric SABY se retire. Josette CHANTERANNE soumet au vote le compte administratif 2023 du budget assainissement de la commune.

✓ Vote : 13 voix pour

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents

- **De valider** le compte administratif 2023 du budget assainissement de la commune.
- 

## 11. COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Geneviève BOINO présente le compte de gestion du budget assainissement émanant de la Trésorerie du Centre des Finances Publiques.

Celui-ci fait apparaître un excédent de 6 216,95 € en section de fonctionnement et un excédent de 81 455,69 € en section d'investissement pour l'année 2023.

En incluant le résultat de clôture de l'année 2022, il en résulte un excédent de 6 216,95 € en section de fonctionnement et un excédent de 68 333,19 € en section d'investissement.

✓ Vote : 13 voix pour

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **déclare** à l'unanimité des membres présents

- Que le compte de gestion du budget Assainissement dressé pour l'exercice 2023 n'appelle ni réserves, ni observations de leur part.

---

## 12. AFFECTATION DE RÉSULTAT 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

La proposition d'affectation de résultat d'après les comptes de l'année 2023 est présentée par Laurie CHEFDEVILLE.

La totalité du montant de l'excédent de la section de fonctionnement soit 6 216,95 € sera reportée à l'exercice 2024. puisque la section investissement ne nécessite pas de besoin de financement.

✓ Vote : 13 voix pour

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents, **d'affecter** le résultat comme suit :

- Compte 1068

⇒ **Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 6 216,95 €**

---

## 13. BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Frédéric SABY, en appui avec Laurie CHEFDEVILLE présente le budget primitif 2024 et les réalisations de l'année 2023 du budget Assainissement à l'aide du document de synthèse élaboré par la commission Finances et dont chaque membre du Conseil a été destinataire en amont.

BUDGET ASSAINISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chapitres	Réalisé en 2023	Proposé en 2024	Chapitres	Réalisé en 2023	Proposé en 2024
Charges à caractère général	10 823,78	16 200,00	Produits des services	13 212,51	12 000,00
Charges financières	2 465,38	2 400,00	Dotations	25 000,00	36 966,05
Charges exceptionnelles	0,00	500,00			
Transfert entre sections	18 706,40	36 083,00	Transfert entre sections	0,00	0,00
Résultat reporté	0,00	0,00	Résultat reporté	0,00	6 216,95
<b>TOTAL</b>	<b>31 995,56</b>	<b>55 183,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 212,51</b>	<b>55 183,00</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Réalisé en 2023	Proposé en 2024	Chapitres	Réalisé en 2023	Proposé en 2024
Immobilisations incorporelles	0,00	52 077,72	Subventions d'investissement	0,00	0,00
Emprunts et dettes	10 932,28	12 000,00	Emprunts	0,00	0,00
Subventions d'investissement	13 715,73	0,00	Dotations	86 971,89	11 739,26
Immobilisations en cours	0,00	52 077,72	Réserves	425,51	0,00
			Transfert entre sections	18 706,40	36 083,00
Opérations patrimoniales	58 920,00	0,00	Opérations patrimoniales	58 920,00	0,00
Résultat reporté	13 122,50	0,00	Résultat reporté	0,00	68 333,19
<b>TOTAL</b>	<b>96 690,61</b>	<b>116 155,44</b>	<b>TOTAL</b>	<b>165 023,80</b>	<b>116 155,45</b>

Frédéric SABY soumet au vote le budget primitif du budget Assainissement tel que présenté auparavant.

✓ Vote : **13 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents,

- **De valider** le budget primitif 2024 du budget Assainissement de la commune.

#### 14. PRIME INFLATION

Laurie CHEFDEVILLE explique que le projet de délibération concernant l'attribution d'une prime d'inflation aux agents de notre commune remplissant les conditions réglementaires a fait l'objet d'une approbation du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme.

Une nouvelle délibération doit être prise pour permettre le versement de la prime aux agents concernés. La prime serait versée en mai 2024 pour un montant maximum de 400€ et au prorata du nombre d'heures de travail de chaque agent concerné.

✓ Vote : **13 voix pour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents :

- **De valider** le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions réglementaires selon les modalités décrites.

#### 15. QUESTIONS DIVERSES

- Laurie CHEFDEVILLE fait un point sur les prestations du CNAS pour nos agents en activité et retraités pour l'année 2023. Leur montant total est de 3 773,00€ et le coût total de l'adhésion est de 2381,47€.
- Suite à l'adhésion de notre commune à l'Association des Communes Forestières du Puy de Dôme, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant auprès de cette association. Didier VILLEDIEU est volontaire pour le poste de titulaire et André FOURNIER pour celui de suppléant.

La séance se termine à 22h30.

La Secrétaire,

Le Maire,